



**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VEZERE
EN DORDOGNE**

SIEGE : MAIRIE DE MONTIGNAC

PROCES VERBAL

CONSEIL SYNDICAL DU 03 JUILLET 2015

L'an **deux mil quinze** Le : **03 juillet**

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **la salle des fêtes de SAINT LEON SUR VEZERE**, sous la présidence de **Madame Nathalie FONTALIRAN**, Présidente.

Date de la convocation du Conseil Syndical : **19 juin 2015**.

Nombre de conseillers : **40**, En exercice : **40**, Présents : **21**, Votants : **21**, Procuration(s) : **0**

Présents : MM et Mmes GOURDON, GRILLIERE, PASSERIEUX, DALBAVIE, RAFFIER, LARENA, BUTY, GAREYTE, DELIBIE, DUMONTET, VIGNAL, CROUZEL, BOURDEILH, SALINIE, SCHAUEUR, BORDERIE, DAUMAS-CASTANET, SOUFFRON, FONTALIRAN, CULINE, MANET-CARBONNIERE.

Absents excusés : MM. COUPLET, CROUZET, ROUZIER, COLOMBEL, PETITFILS, JACQUINET Absents : MM. MALANDAIN, ALIX, BEUSSE, MOULINIER, BOUSSQUET, GARGAUD, BROUDISCOU, MATHIEU, GOULPIER, LAJUGIE, LUNVEN, MELOT, TALET.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire **M. VIGNAL Michel**.

DELIBERATIONS :

2015/02/11 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EPIDOR

2015/02/12 : CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR ASSISTANCE A LA PASSATION ET A LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

2015/02/13 : ATTRIBUTION DU MARCHE – SERVICES D'UN ANIMATEUR SUR LE SITE DES VALLEES DES BEUNES – ELABORATION OU ANIMATION LIEES AU DOCOB D'UN SITE NATURA 2000 – 2015-2018.

2015/02/14 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : FEADER – DREAL - AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – SERVICES D'UN ANIMATEUR SUR LE SITE DES VALLEES DES BEUNES – ELABORATION OU ANIMATION LIEES AU DOCOB D'UN SITE NATURA 2000 – 2015-2018.

La Présidente ouvre la séance. Elle fait l'appel des délégués. Un secrétaire de séance est désigné : Monsieur VIGNAL Michel. Elle demande l'adoption du procès-verbal du 06 mars 2015.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EPIDOR

La Présidente expose au Conseil Syndical :

- Qu'elle a reçu de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne : EPIDOR, une proposition de convention de partenariat.
- Que cette convention a pour objet de préciser les domaines et les modalités de la coopération entre le Syndicat et EPIDOR afin d'améliorer la connaissance et les fonctionnalités écologiques du domaine public fluvial ainsi que l'émergence d'un projet de territoire cohérent, durable et harmonieux autour du domaine public fluvial.
- Que le périmètre de cette convention correspond au territoire de compétence du Syndicat dans le Bassin de la Dordogne.

Elle demande au Conseil syndical de l'autoriser à signer cette convention de partenariat avec EPIDOR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil syndical :

- Autorise la Présidente à signer ladite convention.

CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR ASSISTANCE A LA PASSATION ET A LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

La Présidente informe le Conseil Syndical :

- Que l'Agence Technique Départementale (ATD) assiste les collectivités à la passation et à la dématérialisation des marchés publics. En groupement de commande avec le Conseil Général, le SDIS et Dordogne Habitat, l'ATD a choisi une nouvelle plateforme de dématérialisation auprès de l'entreprise AWS. Un site dédié aux marchés publics de Dordogne a été créé. Cette plateforme centralise tous les outils nécessaires à la dématérialisation des procédures de passation : mise en ligne des avis de publicité, mise en ligne des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) et réception des candidatures et offres électroniques des entreprises de manière sécurisée et confidentielle.

- Que cette plateforme mutualisée offre une plus grande lisibilité des marchés aux entreprises, permet un tarif intéressant pour la publication et donne la possibilité d'adapter l'assistance suivant les besoins.

Elle dit que pour pouvoir bénéficier de ce service, il est nécessaire d'être adhérent à l'ATD et de signer une convention d'assistance de passation et de publication.

Elle donne lecture de ladite convention est demande au Conseil Syndical de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- Opte pour l'adhésion du Syndicat à l'ATD.
- Autorise la Présidente à signer la convention.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ – SERVICES D'UN ANIMATEUR SUR LE SITE DES VALLEES DES BEUNES – ELABORATION OU ANIMATION LIEES AU DOCOB D'UN SITE NATURA 2000 – 2015-2018.

La Présidente rappelle au Conseil Syndical :

- Que la Vallée des Beunes a été classée site NATURA 2000
- Que le Syndicat a été porteur en 2013-2014 de l'animation du DOCOB Vallée des Beunes avec la Chambre d'Agriculture

Elle rappelle le déroulement de la procédure : par délibération du 06 mars 2015 le Comité Syndical a validé le portage d'animation Natura 2000 pour la période des trois ans à venir et autorisé la Présidente à lancer l'appel d'offre relatif à cette animation. La consultation s'est terminée le 1^{er} juin 2015 à 12 heures. Elle donne ensuite lecture de l'avis de la Commission d'Appel d'offres réunies le 2 juin 2015 et demande aux membres du Conseil Syndical de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents:

- Décide d'attribuer l'élaboration ou animation liées au DOCOB d'un site NATURA 2000 Vallée des Beunes à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne pour un montant de 52 286.40 € TTC (cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes) déclinée comme suit :
- Tranche ferme : 6 mois du 15/08/2015 au 15/02/2016 11 253.60 € TTC
- Tranche conditionnelle 1 : 6 mois du 16/02/2016 au 16/08/2016 11 253.60 € TTC
- Tranche conditionnelle 2 : 1 an du 17/08/2016 au 17/08/2017 14 889.60 € TTC
- Tranche conditionnelle 3 : 1 an du 18/08/2017 au 18/08/2018 14 889.60 € TTC
- Autorise la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

DEMANDE DE SUBVENTIONS : FEADER – DREAL - AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – SERVICES D'UN ANIMATEUR SUR LE SITE DES VALLEES DES BEUNES – ELABORATION OU ANIMATION LIEES AU DOCOB D'UN SITE NATURA 2000 – 2015-2018.

La Présidente rappelle au Conseil Syndical :

- Que la Vallée des Beunes a été classée site NATURA 2000
- Que par délibération du 06 mars 2015 n°2015/01/09 le Comité Syndical a validé le portage d'animation Natura 2000 pour la période des trois ans à venir.
- Que par délibération du 03 juillet 2015 n° 2015/02/13, le Comité Syndical a attribué à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, l'élaboration ou Animation liées au DOCOB d'un site Natura 2000 Vallée des Beunes.

Elle précise que cette animation peut bénéficier de financements, notamment Européens via le fonds FEADER (Dispositif n°323 du Programme de Développement Rural Hexagonal.)

Elle présente ensuite le plan de financement ci-dessous et demande au Comité Syndical de se prononcer:

DEPENSES : 52 286.40 € TTC (cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes)

- Tranche ferme : 6 mois du 15/08/2015 au 15/02/2016 11 253.60 € TTC
- Tranche conditionnelle 1 : 6 mois du 16/02/2016 au 16/08/2016 11 253.60 € TTC
- Tranche conditionnelle 2 : 1 an du 17/08/2016 au 17/08/2017 14 889.60 € TTC
- Tranche conditionnelle 3 : 1 an du 18/08/2017 au 18/08/2018 14 889.60 € TTC

RECETTES : 52 286.40 € TTC (cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes)

- FEADER : 25 % 13 071.60 €
- DREAL : 25 % 13 071.60 €
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE : 30 % 15 685.92 €
- AUTOFINANCEMENT : 20 % 10 457.28 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- Approuve le plan de financement proposé
- Sollicite auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- Autorise la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action

QUESTIONS DIVERSES :

Etiage : Intervention de Clara (stagiaire) sur le niveau d'étiage des ruisseaux. Elle signale que la CHIRONDE est en alerte. Les niveaux sont très bas en général.

Travaux : la Présidente informe qu'à partir du 06 juillet 2015, le Syndicat quitte les Beunes pour la Vézère (SAINT-LEON, PEYZAC, TURSAC...)

Déclaration d'Intérêt Général DIG : La présidente informe ;

- Que les dossiers DIG ont été élaborés (14 dossiers) cout environ 500€ pièce.
- Que ce dossier est consultable sur le site de la Préfecture

Stagiaire : La Présidente revient sur la situation de la stagiaire Clara PRAT-DOUANE est espère pouvoir lui proposer un contrat en alternance en vue de préparer un master (affaire à suivre)

Mise en valeur des falaises de SAINT-LEON : Remise des dossiers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 00.

19 heures visite sur place du site des falaises de SAINT LEON suivi d'un agréable apéritif dinatoire au Déjeuner sur l'Herbe.